

## **DIAGNOCURE INC.**

(« la Société »)

### **MANDAT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE, DE RESSOURCES HUMAINES ET DE NOMINATION**

(« le Comité »)

#### **Raison d'être du Comité**

Le Comité de régie d'entreprise, de ressources humaines et de nomination assiste le Conseil d'administration sur les questions relatives à la régie d'entreprise, à la rémunération et à la performance du Conseil et de ses comités, à la rémunération et à la performance de la direction et des employés de la Société, à la nomination des administrateurs et des membres de la direction de la Société. À moins d'indications contraires dans la présente, le Comité n'a aucune autorité décisionnelle et soumet ses recommandations au Conseil sur les questions dont il a la responsabilité.

#### **Responsabilités**

##### **Ressources humaines et performance de la direction**

Le Comité :

- 1) revoit périodiquement la structure organisationnelle de la Société et soumet des recommandations au Conseil, selon le cas;
- 2) au besoin, identifie et recommande des candidatures au poste de Président et Chef des affaires médicales, et ce, en suivant un processus formel;
- 3) révisé et recommande une description détaillée des fonctions et responsabilités du Président et Chef des affaires médicales ainsi que les objectifs corporatifs que celui-ci doit rencontrer chaque année et à long terme; évalue annuellement le rendement du Président et Chef des affaires médicales et fait rapport au Conseil sur cette évaluation;
- 4) étudie les recommandations du Président et Chef des affaires médicales quant à la nomination et aux descriptions de poste des autres hauts dirigeants qui relèvent de ce dernier;
- 5) conçoit et recommande un processus de gestion de la relève pour les membres de la direction de la Société; ce processus devrait inclure un programme de formation approprié et le suivi du perfectionnement de la relève;
- 6) chaque année, revoit et recommande la rémunération du Président et Chef des affaires médicales, étudie les recommandations du Président et Chef des affaires médicales quant à la rémunération des autres hauts dirigeants, révisé et recommande la politique de rémunération pour les autres employés de la Société, discute et recommande le budget global pour la rémunération en espèces;
- 7) révisé et formule des recommandations de temps à autre concernant les avantages supplémentaires importants offerts aux employés et aux membres de la direction, tels le régime de retraite et le régime d'options d'achat d'actions;

- 8) révisé et recommande la circulaire annuelle de sollicitation de procurations, en particulier la liste des candidats au Conseil d'administration et la description de la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs.

### **Régie d'entreprise**

Le Comité :

- 1) conçoit et soumet des recommandations quant à la philosophie de la Société en matière de régie d'entreprise, y compris des principes et lignes directrices qui soutiennent la mission et les objectifs et la Société;
- 2) au moins une fois par année, révisé et recommande une structure efficace pour le Conseil et ses comités, y compris le nombre d'administrateurs, en prenant en compte les compétences et les qualifications individuelles des administrateurs;
- 3) conçoit et recommande des descriptions détaillées des fonctions et responsabilités pour les présidents du Conseil et des comités;
- 4) conçoit, revoit et soumet des recommandations d'améliorations en ce qui a trait à l'orientation des nouveaux administrateurs et à la formation continue de l'ensemble des administrateurs;
- 5) conçoit et recommande un processus de nomination des nouveaux administrateurs; identifie et recommande les candidats selon les critères suivants :
  - a) qualifications professionnelles de façon à assurer un équilibre approprié des compétences parmi les membres du Conseil;
  - b) expérience dans la gestion de sociétés ouvertes;
  - c) expérience/connaissance de l'industrie de la biotechnologie/tests diagnostiques/laboratoires médicaux;
  - d) expérience du monde des affaires.
- 6) révisé et recommande la rémunération des administrateurs du Conseil; peut retenir les services d'un conseiller externe pour une étude plus en profondeur;
- 7) conçoit, recommande et met en place un processus pour l'évaluation annuelle de l'efficacité et de la performance du Conseil auquel tous les administrateurs participent;
- 8) conçoit, recommande et met en place un processus de révision périodique des compétences exigées pour assumer le rôle d'administrateur de la Société; évalue annuellement l'efficacité et la contribution de chaque administrateur en fonction des attentes du Conseil;
- 9) conçoit, recommande et effectue le suivi sur la conformité avec le Code d'éthique professionnelles des administrateurs, dirigeants et employés de la Société;
- 10) révisé la Politique sur la divulgation, évalue son efficacité et formule des recommandations appropriées au Conseil;
- 11) s'assure que les principes de régie d'entreprise de la Société sont communiqués dans la circulaire de sollicitation de procurations et que cette communication répond aux exigences législatives et réglementaires;

- 12) formule des recommandations au Conseil sur la tenue de l'assemblée générale et les assemblées extraordinaires des actionnaires;
- 13) révisé et autorise les demandes des administrateurs quant à l'embauche de conseillers externes aux frais de la Société;
- 14) chaque année, révisé la couverture d'assurance responsabilité des administrateurs et des officiers de la Société.

### **Composition**

- Le Comité est composé d'au moins trois (3) administrateurs indépendants et d'un maximum de cinq (5).
- Les membres du Comité sont nommés chaque année par le Conseil. Le Conseil peut en tout temps nommer un autre membre pour combler une vacance ou remplacer un membre.
- Les membres du Comité sont nommés en tenant compte de leurs connaissances et de leur expérience en matière de régie d'entreprise et de ressources humaines.
- Le Conseil nomme un des membres du Comité à titre de président du Comité.

### **Réunions et quorum**

- Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre ou plus souvent si nécessaire. Le Président du Comité dirige ces réunions.
- La présence d'une majorité des membres du Comité constitue le quorum aux réunions du Comité.
- Le Comité fait rapport régulièrement au Conseil sur ses discussions et lui soumet ses recommandations.

### **Conseillers indépendants**

Au besoin, le Comité peut retenir les services d'un conseiller indépendant pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités; en outre, il peut fixer les honoraires et autres aspects contractuels et obtenir les fonds nécessaires de la Société pour payer les frais et honoraires convenus.

### **Revue du présent mandat**

Le Comité doit réviser le présent mandat au moins une fois l'an et recommander au Conseil les modifications qu'il juge appropriées.

### **Évaluation de la performance**

Chaque année, les membres du Comité évaluent la performance du Comité et rendent compte de son mandat au Conseil.

*Adopté par le Conseil d'administration le 16 mars 2006*  
*Revu, mis à jour et adopté par le Conseil d'administration le 5 mars 2008*  
*Revu, mis à jour et adopté par le Conseil d'administration le 17 mars 2009.*  
*Revu, mis à jour et adopté par le Conseil d'administration le 17 mars 2010.*  
*Revu, mis à jour et adopté par le Conseil d'administration le 10 mars 2011.*